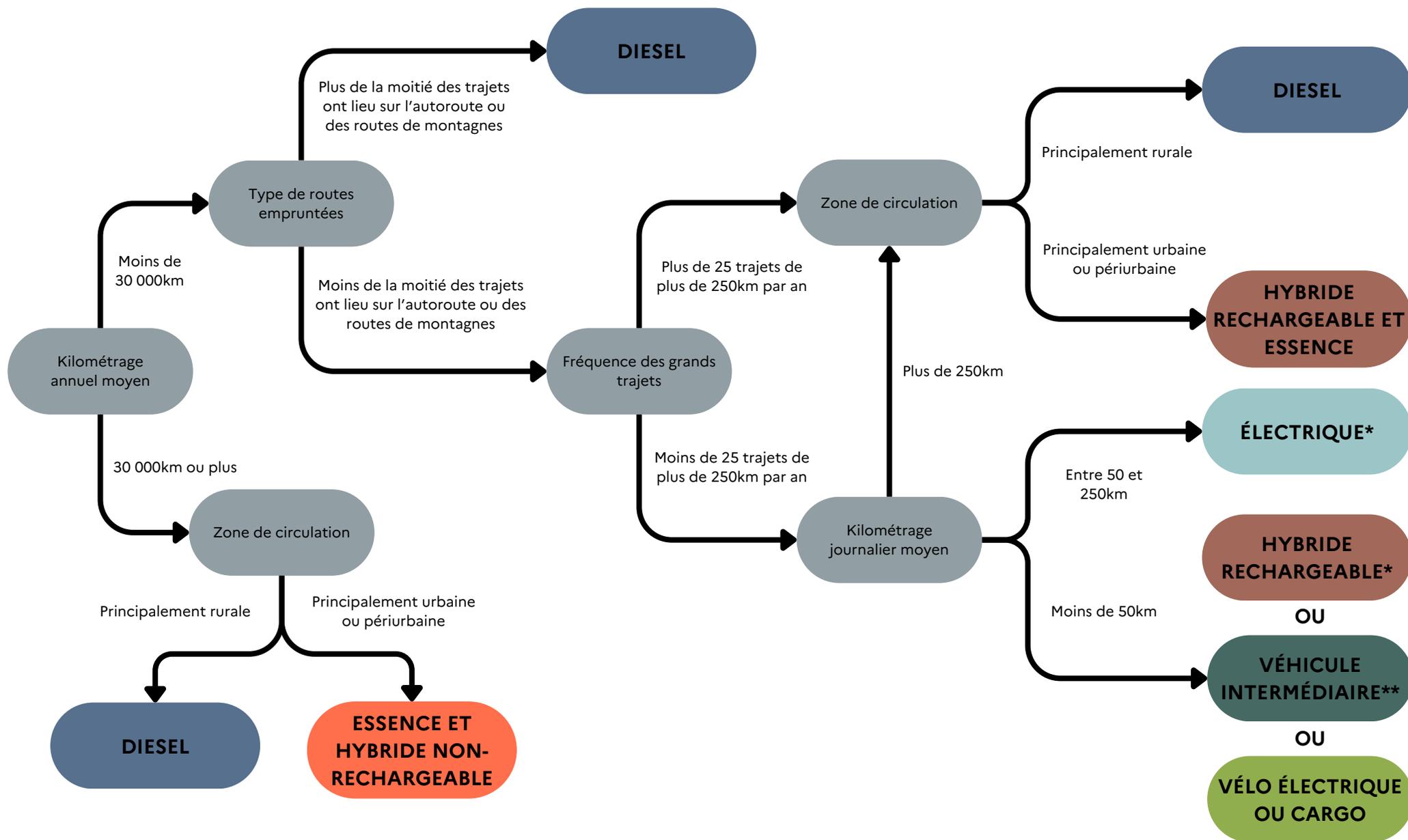




QUELLE MOTORISATION POUR QUELLE SITUATION ?

SCHÉMA D'AIDE À LA DÉCISION



*Sur des distances inférieures à 50km/jour, l'utilisation du véhicule doit se faire exclusivement en mode électrique. La présence de bornes de recharge sur le site de l'employeur, au domicile du collaborateur, voire sur l'itinéraire emprunté, est donc un facteur déterminant du succès d'électrification.

**Un véhicule intermédiaire est un véhicule de transport de personnes ou de marchandises dont les caractéristiques se situent entre celles de la bicyclette et celles de l'automobile (tricycle, quadricycle léger ou lourd, etc.).